

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 15 décembre 2016

L'an deux mil seize le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc CHAUTEMPS, Maire.

PRESENTS : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Bernier Marie-Jeanne, Dupin François, Poinso Evelyne, Renaud Hervé, Michelin David, Pisaneschi Florence, Poinson Pascale, De la Cruz John, Prost Valérie, Choplain Valéry.

PROCURATIONS : Bernier Jean-Louis à Laye Didier

ABSENTS : Lebreuil Pierre-Jean, Aouidat Khalid

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bernier Marie-Jeanne, Mme Poinson Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

MODIFICATIONS DE CREDITS

Le Conseil après en avoir délibéré valide les modifications de crédits présentées par Monsieur le Maire.

Les conseillers demandent 1 tableau récapitulatif des projets, avec les montants des travaux, les financeurs et les entreprises qui vont réaliser ces travaux (quand elles sont connues).

PLAN DE FINANCEMENT SALLE D'EXPOSTIONS

Le conseil municipal a adopté le principe de l'opération de création d'une salle des expositions (ou associations) pour un montant estimatif de :

172 881 € HT.

Il sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux bâtiments et édifices publics non protégés.

Le Conseil valide le plan de financement prévisionnel sollicitant une aide auprès du Conseil Départemental en 2 tranches :

2017 : 1^{ère} tranche 35 % de 61 000 € soit 21 350 €

2018 : 2^{ème} tranche 35 % de 61 000 € soit 21 350 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché après accord des subventions afférentes à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 en section d'investissement.

Le projet sera réalisé dans un bâtiment communal en même temps que 3 logements et une garderie.

Le Conseil Municipal s'engage à entretenir les installations et à en maintenir l'affectation et charge le Maire de demander des aides dans l'enveloppe parlementaire.

CONTRAT ATSEM

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la fin du contrat créé sur une durée hebdomadaire de 13 heures sur le poste d'ATSEM du 7 janvier 2016 au 6 janvier 2017,

et afin de permettre une continuité du service jusqu'à la fin de l'année scolaire, il convient de renforcer les effectifs du service des agents spécialisé en école maternelle par l'emploi d'un agent en contrat articles 3.3-5°, contrat pour les emplois à temps non complet pour les communes de moins de 2000 habitants.

L'agent sera rémunéré sur la base de 16,21 heures hebdomadaires à l'indice brut 297, indice majoré 309.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité:

1 - La création d'un emploi d'agent spécialisé en école maternelle à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16,21 heures hebdomadaire, du 7 janvier 2017 au 15 juillet 2017.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : ESTIMATION DEFINITIVE

Le Maire rappelle la délibération du 17 mars 2016 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue Montmeroux :

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2016 et a transmis un décompte sur devis des travaux.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à :

• Travaux électriques.....	113 450.00 € HT
• Travaux d'éclairage public.....	35 825.00 € HT
• Travaux téléphoniques.....	45 550.00 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

• Travaux électriques.....	36 409 € HT
• Travaux d'éclairage public.....	16 995 € HT
• Travaux téléphoniques.....	41 550 € HT

Soit un montant total indicatif arrondi à 98 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises, qu'ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier et que la commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

Si le cas se présente, le SICECO enverra un nouveau décompte pour acceptation.

Il rappelle également que Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation

d'un équipement, ce fond de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Accepte le décompte sur devis proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer,
- Prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 98 000 € ;
- Demande une subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme "Enfouissement des réseaux téléphoniques" et demande l'autorisation de commencer les travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations ;
- Prend acte que ces montants pourront être revus suivant d'éventuels aléas de chantier. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le présent décompte sur devis, un nouveau décompte sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal pour acceptation ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,
- Valide les étapes successives du dossier,
- Donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

CONTRIBUTION FINANCIERE TRAVAUX ENEDIS

Monsieur le Maire explique que des permis d'aménager ont été déposés en mairie pour la création de nouveaux lotissements.

ENEDIS doit faire des travaux d'extensions du réseau public de distribution d'électricité, pour ces futurs lotissements et a adressé à la mairie, le montant prévisionnel des contributions financières.

Le Conseil, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité

- le principe des contributions financières,
- autorise le Maire à signer les devis,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de la commune.

DEVIS GEOMETRES VRD LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'estimation de la prestation pour le projet VRD sur le futur lotissement communal et retient la SCP MORNAND-JANIN-SCHENIRER.

Le Conseil, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité

- retient la SCP MORNAND-JANIN-SCHENIRER, pour un montant de 2 584 € TTC.
- autorise le Maire à signer les devis,
- inscrit les crédits nécessaires au budget du lotissement.

TRAVAUX BENNE A VERRE ENTERRÉE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les travaux pour enterrer la benne à verre qui sera située autour des halles, plus le surplus du prix de la benne à verre, représente une charge financière trop importante. Une benne à verre classique sera installée, en remplacement, vers l'ancienne école.

LOCAL À POUBELLES

Une demande d'administrés pour un local à poubelles a été faite auprès de Monsieur le Maire. Cette question sera rediscutée lors de la prochaine réunion.

ACQUISITION D'UN VISIOPHONE POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, des devis pour l'installation d'un visiophone dans l'école de Gemeaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** à la majorité (4 voix contre, 1 abstention et 8 voix pour)

- La proposition de AB PRO CLIM pour un montant total de 3 360 € TTC,
- autorise le Maire à signer les devis,
- inscrit les crédits nécessaires au budget.

REPAS DES ANCIENS

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de reporter l'âge minimum pour bénéficier de la gratuité lors du repas des anciens, à 67 ans. (1 voix contre, 4 abstentions, et 8 voix pour).

SUBVENTION REVEIL FOOT

Le Maire, informe le conseil que le Réveil Foot Issois a fait une demande de subvention. Le Conseil Municipal décide de prêter la salle des fêtes une fois par an gratuitement. Un courrier sera fait en ce sens au club de foot.

SUBVENTION AMIS GEMELLOIS :

Mme BERNIER Marie-Jeanne ne participe pas au vote.

Le Conseil accepte de verser une subvention aux Amis Gemellois de 1 300 € pour le repas des aînés (29 janvier 2017).

REVISION TAUX TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-15 ;

Vu la délibération du 25 septembre 2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal à 3 % ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide, à la majorité

(1 voix contre, 12 voix pour)

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 4 % ;
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

PRIX TERRAINS LOTISSEMENT

Le Conseil, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité,

de fixer le prix des terrains dans le lotissement de la Houblonnière comme suit :

Lot N°	Surface en m ²	Prix du terrain TTC
01	462 m ²	53 130.00 €
02	472 m ²	54 280.00 €
03	551 m ²	60 610.00 €
04	765 m ²	76 855.00 €
05	960 m ²	86 400.00 €
06	712 m ²	74 600.00 €
07	809 m ²	80 825.00 €
TOTAL	4 620 m²	486 860.00 €

SUBVENTION RÉ'CRÉATION

Mme POINSON Pascale ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de Ré'Création d'organiser le venue d'une petite troupe de théâtre à Gemeaux en juin 2017.

L'association sollicite du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle pour ce projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré DECIDE à la majorité (1 abstention) d'attribuer une subvention de 300 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Les vœux du maire : samedi 21 janvier 2017 ;
- Pour information : les vœux de la COVATI se dérouleront à Gemeaux le 27 janvier 2017 ceux des conseillers départementaux (BARRIERE C. et LOUIS C.) le 20 janvier ;
- Brûlage de sapins le 28 janvier 2017 à 18 h 30
- Lundi 19 décembre 2016 à 16h30 à la SUM : Spectacle de Noël offert aux enfants
- Dalle cassée sous les halles : quelle suite à donner pour la dalle cassée sous les halles, qu' a-t-il été envisagé pour empêcher la détérioration du sol des halles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

Le Maire

CHAUTEMPS

